

PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

ÉCOLE SECONDAIRE GABRIELLE-ROY

Adopté par le conseil d'établissement le 30 mai 2023



Table des matières

1.	Introduction	3
	1.1. BUT D'UN PROJET ÉDUCATIF : DÉFINITION DU GUIDE DU MÉQ	3
2.	Démarche collaborative (étapes d'élaboration et de périodicité de l'évaluation – décrire la gestion collaborative de l'école-historique (ancien PÉ)	4
3.	Mission, vision, valeurs	5
	3.1. NOTRE MISSION	5
	3.2. NOTRE VISION	5
	3.3. NOS VALEURS	5
4.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (population, territoire, clientèle)	6
	4.1. PORTRAIT DE LA RÉUSSITE	7
	4.2. ZONES DE VULNÉRABILITÉS ET ZONES DE FORCE	8
	4.3. LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT	9
5.	Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR	10
6.	Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (Monitoring des indicateurs et des cibles)	11

1. Introduction

1.1. But d'un projet éducatif : définition du guide du MÉQ

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le Ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

2. Démarche collaborative

Dates	Étapes
Août 2022	<input type="checkbox"/> Constitution du comité pédagogique responsable de l'élaboration du projet éducatif et de son suivi.
16 septembre 2022	<input type="checkbox"/> Début des travaux du comité. <input type="checkbox"/> Établir l'échéancier de travail et les dates des rencontres et des consultations.
Octobre 2022	<input type="checkbox"/> Envoi d'un sondage auprès des parents, élèves et personnel de l'école.
28 octobre 2022	<input type="checkbox"/> Travaux sur la mission, la vision et les valeurs de notre école.
10 novembre et 15 décembre 2022	<input type="checkbox"/> Bilan du dernier projet éducatif. <input type="checkbox"/> Analyse du sondage <input type="checkbox"/> Dégager les enjeux <input type="checkbox"/> Consultation de l'équipe école et du conseil d'établissement
27 janvier 2023	<input type="checkbox"/> Retour sur les zones de forces et vulnérabilités <input type="checkbox"/> Amorçe du travail sur les enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles
10 février 2023	<input type="checkbox"/> Retour sur les consultations des deux premiers objectifs
23 février 2023	<input type="checkbox"/> Travaux sur le troisième objectif
17 mars 2023	<input type="checkbox"/> Rencontre de consultation des comités école en vue de l'élaboration du PEVR.
21 avril 2023	<input type="checkbox"/> Valider le projet éducatif avec le comité de rédaction et apporter les dernières modifications à la suite des commentaires des services éducatifs. <input type="checkbox"/> Présenter le projet éducatif provisoire au centre de service et au conseil d'établissement.
Mai 2023	<input type="checkbox"/> Écriture du projet éducatif et diffusion au conseil d'établissement et à la communauté.
Juin 2023	<input type="checkbox"/> Début de l'élaboration du plan d'action.
Année scolaire 2023-2024	<input type="checkbox"/> Mise en place du plan d'action <input type="checkbox"/> Monitoring de la mise en place et des moyens du plan d'action par le comité pédagogique.

3. Mission, vision, valeurs

3.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.36)

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

3.2. Notre vision

La vision que nous avons pour nos élèves à Gabrielle-Roy :

À l'école Gabrielle-Roy, nous plaçons l'élève au cœur de nos aspirations et de nos actions afin qu'il développe son plein potentiel et qu'il vive une transition harmonieuse entre le primaire et le secondaire.

En faisant preuve de collaboration, l'ensemble de la communauté éducative (les membres du personnel, les parents et les partenaires) valorisera l'engagement afin que l'élève réalise l'importance de s'impliquer dans ses apprentissages et dans sa réussite scolaire.

Ayant passé par un milieu faisant preuve d'ouverture et d'inclusion, l'élève constatera que chaque être humain est unique et que les différences de tous et chacun sont un atout pour notre société. Ce dernier développera également ses habiletés sociales qui feront de lui une personne qui se respecte, qui respecte les autres ainsi que son environnement.

À la suite de son passage unique et enrichissant, l'élève aura eu l'occasion de développer des compétences lui permettant de poursuivre son parcours scolaire.

3.3. Nos valeurs

Les trois valeurs principales de l'équipe-école Gabrielle-Roy sont le **respect, l'ouverture et l'engagement** :

L'équipe-école favorisera un milieu de vie harmonieux et **respectueux** qui reconnaît la valeur de chacun.

Par son **ouverture**, l'équipe-école offrira un milieu inclusif où chacun trouvera sa place.

L'équipe école **s'engage** à adopter des pratiques éducatives innovantes qui tiennent compte du profil de chaque élève et qui favorisent la participation de celui-ci.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (population, territoire, clientèle)

L'école Gabrielle-Roy dessert une partie de la clientèle francophone de la ville de Châteauguay. Elle accueille des élèves des écoles primaires de la Rive, Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André-Fortier, Notre-Dame-de-l'Assomption, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jude et de l'école alternative des Trois-Sources. De plus, l'école est fière d'offrir le profil « Arts Plastiques » et le programme « Option-Études Châteauguay » (programme prend fin en juin 2023) qui permettent aux jeunes issus du secteur Ouest de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries de s'y inscrire.

Le secteur Ouest comprend les villes de Châteauguay, Mercier et Léry. Toutefois, les élèves provenant des autres secteurs peuvent s'y inscrire, mais les parents doivent assurer le transport.

La municipalité de Châteauguay, comptant environ 51 000 habitants et constituée d'une grande diversité culturelle, fait partie de la région administrative de la Montérégie.

Au cours de l'année 2022-2023, l'école Gabrielle-Roy compte 336 élèves (197 filles et 139 garçons) évoluant en 1^{re} et 2^e secondaire. Notre population scolaire est composée de 188 élèves issus de familles immigrantes de première ou de deuxième génération (55%).

Parmi nos élèves, 121 ont un plan d'intervention actif.

L'équipe-école présente une grande stabilité quant au personnel enseignant qui est composé de 24 enseignants dont 18 ont un poste régulier.

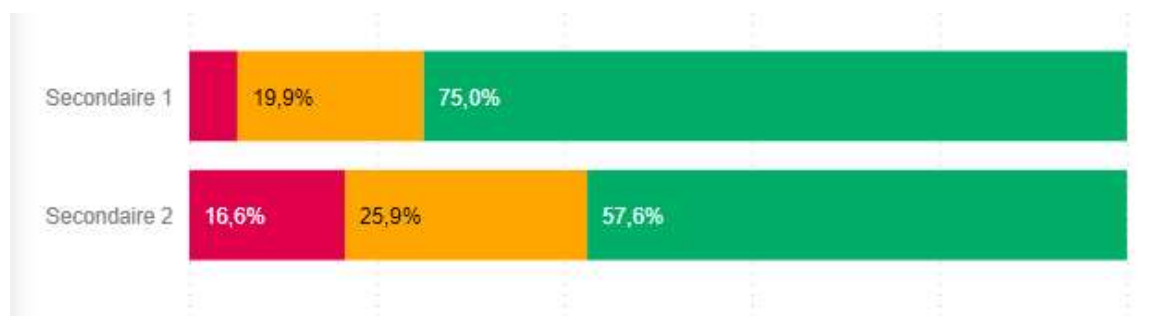
Afin de soutenir le travail de ceux-ci et de venir en aide aux élèves, l'école compte également sur une équipe de services complémentaires:

- Agente de réadaptation en psychoéducation
- Conseillère en orientation
- Infirmière
- Orthopédagogue
- Psychologue
- Surveillantes d'élèves
- Technicienne de travaux pratiques
- Techniciennes en éducation spécialisée
- Travailleuse sociale

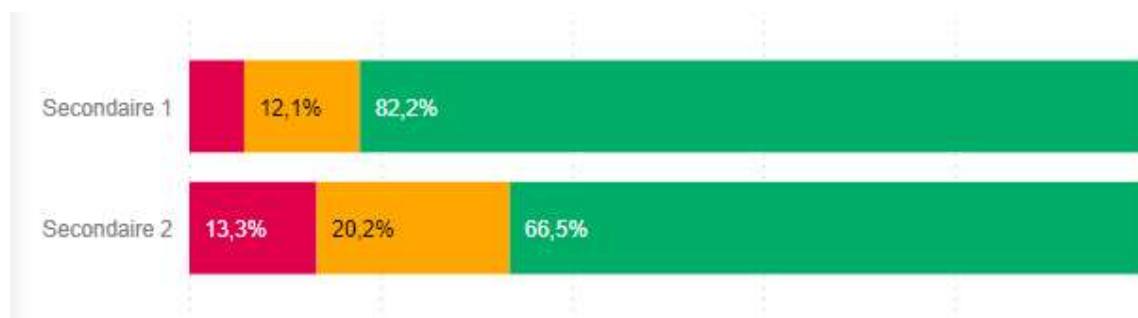
4.1. Portrait de la réussite

Résultats de juin 2022

En mathématique :



Français :



En rouge : élèves en échec

En jaune : élèves à risque (60 à 65%)

En vert : élèves qui ont 66% et plus.

4.2. Zones de vulnérabilités et Zones de force

À la suite de l'analyse des résultats des sondages d'octobre 2022 et du portrait de la réussite des élèves, voici les constats faits par l'équipe :

Constats sur les zones de vulnérabilité:

- Plusieurs élèves éprouvent des difficultés en français et en mathématiques, notamment en 2^e secondaire.
- Un plus grand nombre d'élèves ont un plan d'intervention actif que lors de la dernière rédaction du projet éducatif.
- Un peu plus de 40% de nos élèves n'ont pas le français comme langue maternelle.
- L'indice du seuil de faible revenu est de 7¹, tandis que l'indice de milieux sociaux économiques est de 6².
- Nos élèves ont besoin d'un encadrement accru afin d'être engagés dans leur réussite scolaire.
- Les élèves et leurs parents mentionnent connaître peu les services qui sont offerts afin de les aider.
- Les élèves ont l'impression que l'école ne tient pas compte de leur voix; ils souhaitent être entendus davantage.

Constats sur les zones de force:

- L'équipe école reconnaît les défis auxquels font face les élèves et souhaitent travailler en collaboration pour aider les élèves à les surmonter.
- De façon générale, les élèves ont confiance en les enseignants afin de les aider à réussir.
- Le personnel de l'école croit en la capacité des élèves à réussir.
- Bien que l'on doive faire connaître davantage les services aux élèves, l'équipe des services complémentaires travaille de concert avec le personnel enseignant pour soutenir les interventions.
- La stabilité du personnel enseignant est un atout.
- Le système de tutorat établi dans l'école permet un suivi rigoureux auprès des élèves.
- La grande diversité des activités parascolaires proposées permet de rejoindre un plus grand nombre d'élèves et de favoriser leur implication.

¹ L'Indice du seuil de faible revenu (SFR) correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

² Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

4.3. Les enjeux de la réussite éducative des élèves de l'établissement

La réussite des élèves et des élèves HDAA³ :

La réussite en français et mathématique de nos élèves demeure au centre de nos préoccupations. Il est important de cibler les besoins de nos élèves dès l'entrée au secondaire et de mettre en place des moyens et des mécanismes de repérage pour connaître rapidement les besoins de nos élèves. Nos élèves ayant un plan d'intervention doivent être pris en charge dès le début de leur parcours à notre école.

Le bien-être des élèves :

Le bien-être de nos élèves demeure important pour tous les acteurs de l'école. Tous s'accordent sur l'importance de poser des actions concertées afin de faire de notre école un milieu ouvert où les élèves se sentent en sécurité et où leurs diversités seront respectées.

³ Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

5. Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR

Orientation 1 : La réussite éducative des élèves à risque et ceux ayant un plan d'intervention (EHDA) et l'inclusion des élèves issus de l'immigration

Objectif du PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Valeur de départ 2022	Cible 2027
<i>Augmenter la diplomation et la certification des élèves.</i>	Améliorer les compétences des élèves en français et en mathématique.	Diminuer la proportion d'élève ayant 65% et moins en français et en mathématique.	Le taux d'élèves ayant 65% et moins en français et en mathématique.	(Tiré de DVision) Français sec 1 : 33 Français sec 2: 53,7 % Math sec 1 : 43,2 % Math sec 2 : 50,9 %	D'ici juin 2027, avoir des taux de moins de : Français sec 1: 28,4 % Français sec 2: 48,7 % Math sec 1 : 38,2 % Math sec 2 : 45,9 %
<i>Agir efficacement auprès des élèves à risque en améliorant le développement de leurs compétences scolaires tout au long de leur parcours.</i>	Améliorer la réussite des élèves ayant un plan d'intervention.	Augmenter la proportion d'élèves en réussite à la fin du premier cycle du secondaire parmi ceux ayant un plan d'intervention.	Le taux d'élèves avec plan d'intervention en réussite dans 6 matières sur 9, incluant français et mathématique.	(Tiré de GPI) Sec. 2: 68%	D'ici juin 2027, augmenter le taux de : 5% (73%)
<i>Assurer le bien-être des élèves en déployant un plan d'action concerté dans chaque établissement.</i>	Développer un milieu de vie qui vise le bien-être et l'inclusion de tous les élèves.	Augmenter le sentiment de bien-être des élèves de l'école.	Mettre en œuvre un plan d'action basé sur des pratiques universelles et des activités (en classe et hors classe) qui favorisent le bien-être et le vivre ensemble.	Pas de plan d'action	Plan d'action réalisé d'ici juin 2024.
<i>Et Déployer des pratiques pédagogiques et administratives efficaces qui favorisent l'inclusion et le vivre-ensemble dans les établissements.</i>			Proportion d'élèves qui se sentent bien à l'école. (sondage de perception, basé sur celui administré par le CSS en 2022-2023)	72% des élèves se sentent bien à l'école.	80% des élèves se sentent bien à l'école.

6. Périodicité de l'évaluation du projet éducatif

Dans le cadre du processus de gestion du CSSDGS et conformément aux articles 75 et 109 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), Le Conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le Projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du Projet éducatif de l'école par le biais du rapport annuel des établissements. Le Projet éducatif et son évaluation sont communiqués annuellement aux parents et aux membres du personnel de l'école par son site Web, lors de l'assemblée générale des parents et/ou par courriel.